

Or, caisses de pension, AVS

Notre invité Olivier Ferrari

CONINCO GROUPE

La BNS doit mener une politique monétaire dans l'intérêt général du pays. Le maintien de la stabilité des prix répond à cet intérêt général. Cependant, les visions à court terme de certains, dont l'intérêt collectif ressort plus de la politique politicienne et de la gourmandise financière que d'une réelle approche de développement durable de notre société risquent, après avoir pillé l'or de la BNS, de détruire le système de prévoyance professionnelle, en refusant d'aborder le financement de l'AVS par une approche pragmatique.

Ce début de XXI^e siècle représente un des plus grands défis de l'humanité. Les pays occidentaux voient arriver ce que l'on désigne communément le «papy-boom», lié à l'importante natalité de la fin des années 50, début des années 60: le pic de retraités sera atteint au début de 2020. Les pays émergents devraient enregistrer cette même évolution avec un décalage de près de trente ans.

Une approche de développement durable induit que le patrimoine national soit préservé pour les générations futures, pour 100, 500, 1000 ans et plus. On ne vend pas l'or qui est la seule valeur qui persiste au-delà

des civilisations. Trop tard, cela a déjà été fait avec un prix moyen de près de 16 000 francs pour une valeur de 24 500 francs trois ans après. Juste quelques milliards de perdus. Des intérêts de milieux tant financiers que syndicaux veulent vider de sa substance le régime du 2^e pilier, prévoyance professionnelle.

Derrière l'affaire Swissfirst, qui n'aurait pas soulevé de vague il y a dix ans, il y a la volonté de soustraire près de 400 milliards de francs du 2^e pilier pour le transférer dans le 3^e pilier. La différence? Le 2^e pilier est géré professionnellement. Les gérants de caisses de pensions sont des personnes responsables et, aussi bien les entreprises que les conseils de fondation ont pris le pouvoir dans la maîtrise de ce vrai outil de politique sociale, les capitaux ne sont plus à la discrétion de l'économie bancaire et de l'assurance. Un transfert dans une prévoyance professionnelle libre ou dans le 3^e pilier reviendrait à repartir 30 ans en arrière. Pour une certaine frange syndicale, les 600 milliards des fonds de pensions permettraient de tripler les rentes AVS. Pas de chance, pour pérenniser les rentes actuelles de l'AVS selon un régime de capitalisation, c'est près de 400 milliards de fortune qu'il lui faudrait, contre près de 30 milliards de disponible. Et en cas de triplement des rentes, ce montant peut être estimé à près de 1200 milliards? A chacun sa calcullette!

Dernière nouveauté, il faut soustraire les bénéfices de la BNS pour les attribuer à l'AVS. Pourquoi ne pas taxer les produits étrangers de la différence de prix entre la valeur d'importation et les prix indigènes pour financer l'assurance invalidité, ou ne pas soumettre à l'impôt l'air que chacun respire pour financer l'assurance chômage?

La Suisse dispose d'un concept de régime social diversifié avec une approche solidaire (AVS), d'économie sociale (2^e pilier) et responsable (3^e pilier). Les financements doivent être assurés selon les concepts de base et si les prestations ne sont pas couvertes, les cotisations doivent être adaptées. L'économie enregistrera les coûts de ces nécessités et aussi bien la BNS que le Conseil fédéral pourront poursuivre un développement durable préservant l'intérêt général.

Attention à ne pas être Perrette qui casse son pot au lait.